

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. :

- dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat
 - si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat
- Ces deux critères étant cumulatifs.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format.

Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A 1. Conception d'un projet de réaménagement intérieur A1.1 Etude des besoins d'un client et de la faisabilité d'un projet d'aménagement d'espace	C1.1. Analyser la demande d'un client sur son projet d'aménagement intérieur, en l'interrogeant sur la nature de ses besoins, ses attentes spécifiques, et son mode de vie afin de déterminer les objectifs précis de son projet.	Mise en situation professionnelle : A partir d'un cas client donné, portant sur un projet d'aménagement, le candidat procède à une analyse de sa demande qu'il restitue. Livrable : Synthèse d'analyse de la demande client	Les questions posées permettent de recueillir les bonnes informations et d'identifier les besoins spécifiques/ attentes du client (questions ouvertes et fermées) sur ses habitudes de vie, objectif, style décoratif, budget... Les attentes du client sont correctement reformulées pour s'assurer de la bonne compréhension de ses besoins. Les besoins, attentes, envies et contraintes du client sont clairement identifiés.
	C1.2. Réaliser une analyse de l'espace à aménager en examinant les contraintes et les potentialités du lieu (espace, technique, structure...) afin d'évaluer la faisabilité du projet d'aménagement intérieur au regard de la demande du client.	Dossier professionnel: A partir d'une demande client, portant sur un projet d'aménagement, Partie 1 : le candidat réalise une analyse de l'espace à réaménager. <i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i>	Le relevé métré est conforme à l'existant (l'ensemble de l'espace est pris en compte, les côtes et l'échelle sont exactes...). La réalisation du plan de l'existant intègre les contraintes fonctionnelles, ergonomiques et esthétiques. L'analyse prend en compte l'ensemble des volumes et espaces de vie.

<p>A1.2. Conseil en aménagement d'intérieur</p>	<p>C1.3. Elaborer une proposition d'aménagement d'intérieur tout en tenant compte des aspects d'accessibilité (handicap), d'éco-responsabilité et de l'exposition des espaces, en réalisant des plans d'espaces, des croquis, des planches d'inspiration et/ou en utilisant des outils numériques, afin de rendre le projet visualisable par le client.</p>	<p>Dossier professionnel: A partir d'une demande client, portant sur un projet d'aménagement</p> <p>Partie 2: le candidat élabore des propositions de plans et moodboards</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Les règles de l'art de la représentation graphique sont maîtrisées (perspective, dessin à la main, outils et logiciels de modélisation, lumières, texture et motifs...)</p> <p>Le choix des peintures, des teintes des couleurs et des revêtements sols et murs sont listés pour chacun des espaces du lieu à aménager</p> <p>Les plans d'aménagement présentés permettent d'optimiser et de valoriser les espaces (détails visuels ; relooking d'anciens meubles, teintes neutres, revêtements, accessoires...) ainsi que de visualiser les reconfigurations d'espace et des meubles de manière précise pour chaque zone (projection, prise en compte des situations d'handicap éventuelles)</p> <p>L'aménagement proposé est ergonomique et fonctionnel (délimitation des espaces bien réalisée /Distinction entre espace de vie et espace de travail), et conforme au respect de la réglementation (accessibilité, sécurité...)</p> <p>La proposition de transformation de l'espace est raisonnée et raisonnable (par exemple intègre un ameublement neuf couplé au recours à la seconde main, à la réutilisation d'objet, matériaux durables et responsable....) pour répondre au budget du client</p>
---	---	---	---

	<p>C1.4. Présenter le projet d'aménagement intérieur au client en lui explicitant les solutions envisagées et la méthodologie de mise en œuvre de la prestation d'aménagement menant aux résultats attendus afin de valider et contractualiser le projet avec ce dernier.</p>	<p>Dossier professionnel : A partir d'une demande client, portant sur un projet d'aménagement,</p> <p>Partie 3 : le candidat remet un dossier de présentation du projet dans lequel il explicite le parti pris décoratif, les aménagements et les solutions apportées aux besoins du client et aux contraintes techniques du lieu, pour réaliser la prestation.</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final et présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Les réponses aux besoins et solutions techniques envisagées sont exprimées de manière claire et précise. (plans, coupes, élévations et moodboards).</p> <p>Les caractéristiques et l'usage des différents matériaux sont expliqués et mises en avant (détail de construction, Choix des revêtements,</p> <p>Les propositions de préconisation sont clairement listées et chiffrées (mobilier, éclairage, sanitaires, électroménager...)</p> <p>La méthodologie de mise en œuvre de la prestation est bien détaillée (contraintes techniques, identification des démarches administratives, identification de prestataires nécessaires)</p> <p>La présentation visuelle est pertinente et cohérente. (Hiérarchisation des documents présentés)</p> <p>La présentation est convaincante et argumentée (apport d'éclairage sur les aspects techniques, et d'informations complémentaires en matière de mise en scène, chiffrage, note d'honoraires...)</p>
--	---	--	--

<p>A2. Conduite d'un projet de réaménagement intérieur</p> <p>A2.1. Elaboration du plan de réalisation opérationnel du projet d'aménagement intérieur</p>	<p>C2.1. Etablir le planning du projet d'aménagement intérieur en définissant les étapes de réalisation des travaux de réaménagement et de décoration ainsi que les ressources à mobiliser afin d'optimiser la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Dossier professionnel: A partir d'une demande client, portant sur la mise œuvre d'un projet d'aménagement / de rénovation d'intérieur,</p> <p>Partie 1 : le candidat établit le planning de réalisation des travaux.</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Le descriptif des travaux à mener, comprenant les plans d'aménagement (matériaux, techniques, moyens, ...), est conforme au projet d'aménagement du client.</p> <p>Le planning de la réalisation des travaux d'agencement et d'aménagement est optimal</p> <p>Les différents postes travaux, prescription matériaux et mobiliers sont correctement répartis au regard de la demande et de l'enveloppe budgétaire du client..</p>
<p>A2.2. Sélection des artisans et fournisseurs</p>	<p>C2.2. Sélectionner les artisans et fournisseurs adéquats en réalisant des recherches terrains (showroom, salons pro, visites fournisseurs, ...) et documentaires (sites internet, blogs, magazines) de manière à s'assurer de la conformité des choix opérés au regard du projet et du budget client.</p>	<p>Dossier professionnel : A partir d'une demande client, portant sur la mise œuvre d'un projet d'aménagement / de rénovation,</p> <p>Partie 2 : le candidat réalise une sélection de matériaux et fournisseurs potentiels sur la base du cahier des charges définit et explicite la méthodologie de recherche utilisée (sourcing artisans et fournisseurs)</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Les choix opérés permettent d'anticiper les problématiques en matière de délais, d'éco-responsabilité.</p> <p>La sélection des artisans et fournisseurs potentiels est en adéquation avec le type de projet et le budget (savoir-faire, typologie...).</p> <p>La méthodologie utilisée permet de recenser de manière suffisante l'ensemble des ressources et options proposées sur le marché pour répondre à la demande du client.</p>

<p>A2.3. Conseil client en matière d'achats d'éléments décoratifs</p>	<p>C2.3. Accompagner le client dans ses choix d'éléments décoratifs en organisant des visites dans les showrooms ou boutiques antiques, et/ou en formulant des propositions d'objets ou des mobiliers, afin de l'assister dans sa sélection d'achat pour le projet.</p>	<p>Mise en situation professionnelle : A partir d'une demande client, portant sur la mise œuvre d'un projet d'aménagement/ de rénovation d'intérieur, le candidat émet des préconisations d'achats.</p>	<p>Les caractéristiques des objets, mobiliers et/ou éléments décoratifs préconisées sont en adéquation avec les besoins du client (coût, entretien, confort, esthétique ...).</p> <p>Une liste comprenant les lieux à visiter est établie. Elle intègre une sélection d'objets et de meubles préconisés pour l'achat et adapté au projet du client.</p> <p>Les préconisations d'achats émises intègrent des propositions d'objets, de lieu de vente écoresponsable.</p>
<p>A2.4. Suivi de la réalisation de l'aménagement d'espace</p>	<p>C2.4. Assurer le suivi des opérations d'aménagement d'espace en coordonnant la réalisation des travaux et les parties-prenantes le cas échéant, afin de s'assurer de la conformité et du respect des délais pour l'exécution du projet.</p>	<p>Dossier professionnel : A partir d'une demande client, portant sur la mise œuvre d'un projet d'aménagement/ de rénovation intérieure,</p> <p>Partie 3 : le candidat décrit son protocole de suivi des opérations d'aménagement.</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Le protocole de suivi proposé permet d'assurer un suivi optimal des opérations d'aménagement (travaux, artisans...)</p> <p>Des indicateurs d'évaluation de la conformité des opérations / travaux sont prévus et ces derniers sont adaptés au type de projet (agencement, livraison matériaux, aléas et contraintes techniques pouvant survenir...).</p>
<p>A2.5. Bilan global de la réalisation du projet d'aménagement intérieur</p>	<p>C2.5. Evaluer la satisfaction d'un client en recueillant ses impressions sur le projet global (déroulement, résultat...) afin de s'assurer que la réalisation du projet</p>	<p>Mise en situation professionnelle : A partir d'une demande client portant sur la mise en œuvre d'un projet</p>	<p>L'envergure des questions posées couvre toutes les étapes de la réalisation projet (gestion des travaux, conseil, résultat final)</p>

	d'aménagement est conforme aux attentes du client et procéder à des mesures correctives le cas échéant.	d'aménagement / rénovation intérieure, le candidat propose une grille/support d'évaluation de la satisfaction client	<p>au regard des besoins initialement exprimés par le client.</p> <p>Les questions posées permettent de recueillir l'avis du client sur le plan qualitatif (relationnel, communication, adaptation...) et quantitatif (respect des échéances, budget...).</p> <p>La mesure de l'évaluation de la satisfaction prévue laisse une certaine ouverture au client pour qu'il puisse s'exprimer librement sur ses impressions (ressenti, confort, points forts, points faibles,...).</p>
<p>A3. Développement d'une activité indépendante de décoration intérieure</p> <p>A3.1. Création d'une activité entrepreneuriale de décoration intérieure</p>	C3.1. Définir le positionnement de son offre de prestation en décoration intérieure en réalisant une étude de la cible clients, en évaluant la faisabilité de son projet entrepreneurial afin de lancer son activité.	<p>Dossier professionnel: A partir d'un projet de création ou de développement d'activité réel ou fictif,</p> <p>Partie 1 : le candidat élabore le business model de son projet le candidat</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>L'étude de marché détaille les caractéristiques des clients potentiels, les concurrents directs ou indirects, ainsi que les éventuels risques liés à son projet.</p> <p>La stratégie retenue pour développer son activité est adaptée (choix des cibles, positionnement, prix et communication) au regard des cibles clients.</p> <p>L'offre est facilement compréhensible et perceptible pour le public visé est et bien déterminé.</p>
A3.2. Développement marketing et commercial	C3.2. Promouvoir son offre de prestation de services en mettant en place un plan de communication et en définissant les différentes plateformes, sites extérieurs ou	Dossier professionnel: A partir d'un projet de création ou	Les outils et moyens de communication choisis sont pertinents et adaptés aux cibles

de l'offre de prestation en décoration intérieure	médias sociaux cibles permettant d'atteindre les publics cibles afin de développer la visibilité de son activité	<p>développement d'activité réel ou fictif,</p> <p>Partie 2 : le candidat élabore un plan marketing et communication visant à promouvoir les activités de l'entreprise.</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>potentiels (actualités, newsletters, publications sur les réseaux).</p> <p>Les axes et objectifs de communication sont bien définis par rapport aux cibles.</p> <p>Les supports d'information/ de promotion élaborés sont synthétiques et complètes (valorisation des travaux et projets réalisés en aménagement intérieur).</p>
A3.3. Développement et entretien d'un réseau professionnel	C3.3. Développer son réseau professionnel en participant à des rencontres entre pairs (forums, réseaux sociaux, ...) et en mettant en place des techniques de réseautage afin d'élargir et pérenniser le rayonnement de son activité.	<p>Dossier professionnel : A partir d'un projet de création ou de développement d'activité réel ou fictif,</p> <p>Partie 3 : le candidat propose une stratégie de développement de réseau</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Le sourcing répertorie des partenaires et contacts appropriés au contexte, aux activités et à l'environnement professionnel dans le domaine de l'art et l'aménagement d'intérieur (diversification des réseaux de contacts...).</p> <p>Les choix et actions opérés en termes d'approches et de communication permettent de créer des opportunités de rencontres.</p> <p>Les techniques et critères de réseautage utilisés sont utiles pour générer de nouvelles relations professionnelles et entretenir un réseau.</p>

<p>A.3.4. Mise en place d'une veille continue dans le domaine de l'art décoratif</p>	<p>C3.4. Assurer une veille en art décoratif, sociétale et environnementale en mettant en place des outils de veille appropriés (expo, photos, salons, musée, artisans, outils...) afin de se tenir informé des tendances et nouveautés en matière d'aménagement et de décoration intérieure.</p>	<p>Dossier professionnel: A partir d'un projet de création d'activité indépendante, le candidat décrit sa méthodologie de veille.</p> <p>Partie 4 : Synthèse de la veille réalisée et de son exploitation</p> <p><i>Le rendu est intégré dans le livrable final présenté devant un jury professionnel</i></p>	<p>Les outils définis permettent de mener des surveillances régulières et pertinentes (site internet, blog, réseaux sociaux, forum de discussion, site d'actualité...).</p> <p>Les techniques et mode de recherche utilisés permettent de recueillir les bonnes informations en matière de tendances, d'évolution de matériaux, d'écologie, nouveautés....</p> <p>Les nouveaux outils ou usages émergents de veille recensés permettent d'améliorer continuellement ses pratiques en matière de veille (art, réglementation, normes d'accessibilité des ERP, sécurité)</p>
--	---	---	--